

Compte rendu du conseil municipal du 06/10/2022



Adrien BERTRAND	Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS
André CHAUVIN	Christian RIGAUD
Emmanuelle FOLCHER	Alain SCHOULZ absent pouvoir à GMD.
Anaïs FRAUD, secrétaire de séance.	Peter VERBRUGGEN
Pascale MATRAS absente pouvoir à AB.	Sébastien VITEAU absent pouvoir à AF, rédacteur du compte-rendu.
Christine LAGRANGE	

Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR :

1-Approbation du précédent compte-rendu.

2-Traverse de Soyans : assainissement.

3-Projet : organiser et sécuriser les cheminements doux dans la traversée du village et les espaces publics.

4-Projet : extension du réfectoire et de la cuisine de l'école pour un fonctionnement en circuit court.

5-Demande de subvention pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif.

6-Demande de subvention pour le projet : « organiser et sécuriser les cheminements doux dans la traverse du village et les espaces publics.

7-Demande de subventions pour le projet extension réfectoire et cuisine de l'école.

8-Ressources humaines école.

9-Devis de l'EARL Col de Lunel pour les travaux de raccordement de l'assainissement maison Flechet.

10-Chemin rural, demande d'acquisition.

11-Questions diverses.

1-Approbation du précédent compte-rendu.

Approbation à l'unanimité.

*Christine se propose de s'occuper des demandes de subventions pour les dossiers en cours.

2-Traverse de Soyans : assainissement.

DM pour un montant de 42000 € TTC sur le budget de l'eau M49 2022 en dépense à l'article 2313. En recette à l'article 1323,1322 et 1321 pour les subventions.

Article 1323 50%

Article 1322 10%

Article 1321 20%

Le solde à l'article 1641 (reste à charge).

Approuvé à l'unanimité.

3-Projet : organiser et sécuriser les cheminements doux dans la traversée du village et les espaces publics.

DM pour un montant de 572880 € TTC. Ce montant correspond à 434000 € HT + 10% d'imprévus soit 474400 € HT plus 20% de TVA. Donc un montant total de 572880 € TTC en dépense à l'article 2313 et en recette :

Article 1323 50%

Article 1322 10%

Article 1321 20%

Le solde à l'article 1641 (reste à charge).

Approuvé à l'unanimité.

4-Projet : extension du réfectoire et de la cuisine de l'école pour un fonctionnement en circuit court.

DM pour un montant de 197529 € TTC en dépense à l'article 2313. En recette :

Article 1323 50%

Article 1322 10%

Article 1321 20%

Le solde à l'article 1641, emprunt part restante 32922 et TVA 32921.6 soit un total de 65843.6 €.

Approuvé à l'unanimité.

5-Demande de subvention pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif.

Pour la somme de 35000 € HT, demande faite à la région, et à l'état.

Approuvé à l'unanimité.

6-Demande de subvention pour le projet : « organiser et sécuriser les cheminements doux dans la traverse du village et les espaces publics.

Demande faite pour un montant de 477400 € HT au département, à la région et à l'état.

Approuvé à l'unanimité.

7-Demande de subventions pour le projet extension réfectoire et cuisine de l'école.

Demande faite pour un montant de 164608 € HT au département, à la région et à l'état.

Approuvé à l'unanimité.

8-Ressources humaines école.

Départ à la retraite d'un agent le 31/12/2022.

Vacance de poste d'ATSEM pour 29h20 par semaine avec une diminution pour passer à 24h/semaine. Courrier envoyé au conseil technique pour accord.

Approuvé à l'unanimité.

9-Devis de l'EARL Col de Lunel pour les travaux de raccordement de l'assainissement maison Flechet.

Montant du devis 3480 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

10-Chemin rural, demande d'acquisition.

Courrier envoyé par Mme la Maire au demandeur pour expliquer le fonctionnement et la prise en charge du demandeur. (Enquête publique).

11-Questions diverses.

-Coordinateur recenseur G.Moulins-Dauvilliers, suppléant S.Viteau.

-Point urbanisme.

-Courrier de la Préfecture à la suite aux attaques par le loup.

-Bibliothèque, annonce de la Fête de la Science le dimanche 23 octobre, activité à la salle des fêtes de Soyans.

-Point sur la journée citoyenne.

Fin du conseil à 22h10.